INFOS SYNDICALES

SYNDICAT DES SERVICES PUBLICS - ENSEIGNEMENT

LIBERTÉ D'EXPRESSION EN DANGER !

ENJEUX ET REVENDICATIONS POUR LES SALARIÉ·E·S DES SERVICES PUBLICS

Afin de comprendre ces enjeux et de discuter de la manière dont nous pouvons lutter collectivement pour préserver (et étendre) nos droits, nous vous invitons à une conférence-débat.

LUNDI 13 MAI 19H30

MAISON DU PEUPLE - SALLE JEAN VILLARD-GILLES - PLACE CHAUDERON 5 - LAUSANNE

INTERVENANT·E·S

JULIA STEINBERGER, professeure en économie écologique à l'UNIL et militante du climat

CHRISTIAN DANDRÈS, président du SSP national et avocat

RAPHAËL RAMUZ, secrétaire syndical, SSP-Vaud

MODÉRATION: CORA ANTONIOLI, enseignante, membre du comité enseignement du SSP-Vaud

Alors qu'elle représente une liberté fondamentale, la liberté d'expression est attaquée régulièrement par celles et ceux qui invoquent tantôt la "neutralité de l'enseignement" tantôt le "devoir de réserve" ou encore en brandissant le spectre de la "propagande à l'école", mélangeant abondamment ces différentes notions.

Tentatives de censure de l'État-employeur contre les salarié·e·s qui interviennent publiquement; réprimandes contre des enseignant·e·s qui s'expriment collectivement durant une grève ; attaques contre l'autonomie pédagogique des enseignant·e·s ; ou encore restrictions de la liberté académique des enseignant·e·s-chercheuses·eurs… c'est à une véritable tentative de mise au pas de celles et ceux qui font vivre les services publics que nous assistons.

Outre ces attaques, la confusion entretenue entre l'autonomie pédagogique des enseignant·e·s (à l'intérieur des espaces de formation et de recherche) et la liberté d'expression publique (à l'extérieur des lieux de travail) instaure un sentiment de doute voire de crainte qui peut mener à l'autocensure des salarié·e·s.

La thématique sera développée autour des trois axes suivants et laissera ensuite la place à un échange avec les participant-e-s:

ATTAQUES CONTRE LA LIBERTÉ D'EXPRESSION

Analyse de la distinction entre autonomie pédagogique et scientifique et liberté d'expression:

- Qu'est-ce qu'un·e enseignant·e et ou chercheuse·eur peut dire à l'intérieur de son établissement? Qu'est-ce qu'un·e enseignant·e et ou chercheuse·eur peut dire en dehors de la classe?

Comment la confusion est-elle entretenue entre les deux pour limiter de fait à la fois la liberté d'expression et l'autonomie pédagogique et scientifique?

ÉTAT DES LIEUX DES DISPOSITIFS LÉGAUX

Quels sont les différents niveaux légaux et réglementaires et les interprétations divergentes qui en sont faites (devoir de réserve, devoir de loyauté, secret de fonction, neutralité de l'enseignement etc.)?

NOS REVENDICATIONS SYNDICALES POUR GARANTIR ET ÉTENDRE LA LIBERTÉ D'EXPRESSION

Quelle protection pour les salarié·e·s dans le cadre de leur travail? Quelle protection lorsque nous nous exprimons publiquement (comme militant·e syndical·e et/ou comme professionnel·le)?

SYNDICAT DES SERVICES PUBLICS • SSP VAUD
VAUD@SSP-VPOD.CH • HTTP://VAUD.SSP-VPOD.CH • FACEBOOK: SYNDICAT SSP VAUD